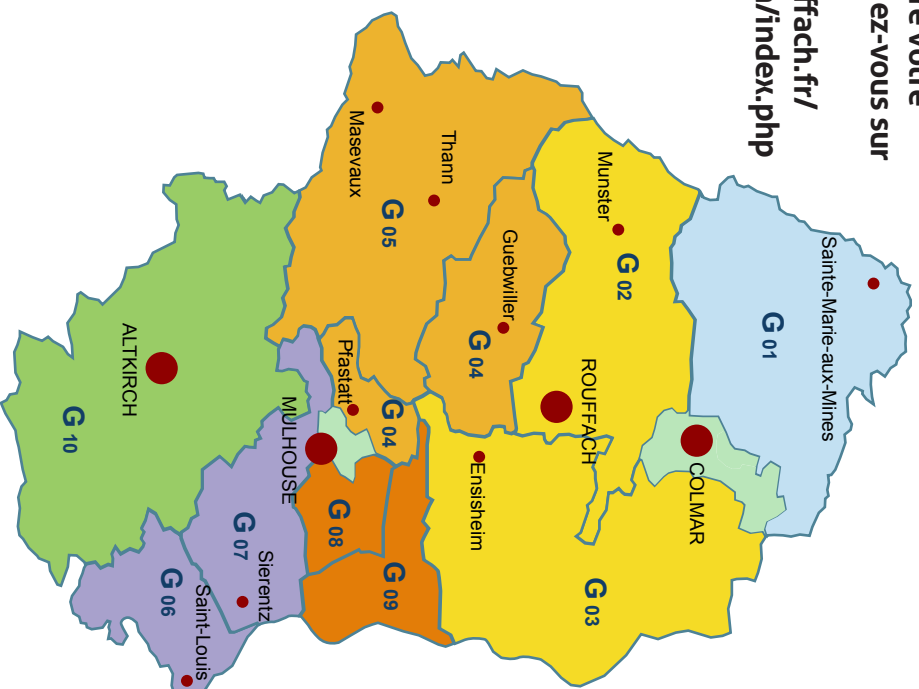


## La sectorisation dans le Haut-Rhin (68)

Pour connaître votre  
secteur, rendez-vous sur  
le site :  
[www.ch-rouffach.fr/  
sectorisation/index.php](http://www.ch-rouffach.fr/sectorisation/index.php)



- Secteur du pôle 1 - Hôpitaux Civils de Colmar (G 01)
- Secteurs du pôle 2/3 - Centre hospitalier de Rouffach (G 02 et G 03)
- Secteurs du pôle Lauch-Thur-Doller - Centre hospitalier de Rouffach (G 04 et G 05)
- Secteurs du pôle 6/7 - Centre hospitalier de Mulhouse (G 06 et G 07)
- Secteurs du pôle 8/9 - Centre hospitalier de Rouffach (G 08 et G 09)
- Secteur du pôle 10 - Centre médical Le Roggenberg (G 10)
- Pour les quartiers de Colmar et de Mulhouse, se référer au tableau de la page précédente

C - service communication CHR /Janvier 2014/ [contact@ch-rouffach.fr](mailto:contact@ch-rouffach.fr). Impression sur papier recyclé.

## Unités mobiles d'évaluation et de soins psychiatriques du Haut-Rhin



# UMES

## Qu'est-ce qu'une UMES

Ce dispositif permet une évaluation de personnes en souffrance psychique, par une équipe spécialisée en psychiatrie. L'UMES a pour missions :

- de favoriser l'accès aux soins,
- de privilégier les prises en charge ambulatoires en Centres médico-psychologiques, au plus proche du domicile du patient,
- de limiter les hospitalisations en service spécialisé aux seules situations pour lesquelles cela est médicalement indispensable.

## Important :

Les UMES interviennent en amont des situations de crise, dans un objectif de prévention de ces situations. Elles n'ont pas vocation à se substituer aux dispositifs d'urgence.

En cas d'urgence, il faut contacter les services suivants :

- Centre 15 en cas d'urgence vitale,
- Pompiers (18) et/ou forces de l'ordre (17) en cas de danger imminent pour la sécurité de la personne ou de son entourage,
- Appel d'urgence à partir d'un portable 112.

## Quel public est concerné ?

L'UMES est en mesure d'intervenir auprès de personnes dans l'incapacité de formuler une demande de soins. Ce dispositif s'adresse aussi aux personnes pour lesquelles une prise en charge sur les lieux de soins habituels n'a pu être mise en place. **Ces personnes ne sont pas nécessairement connues des services psychiatriques ou prises en charge par ceux-ci.**

## Qui peut contacter les UMES ?

Les UMES interviennent suite à l'appel ou au signalement :

- **d'un professionnel en contact avec la personne en situation de souffrance psychique** (ex : médecin traitant, services sociaux, mairie/service communal d'hygiène et de santé, infirmier libéral, centre communal d'action sociale, enseignants, forces de l'ordre, etc.),
- **de l'entourage** de la personne en souffrance psychique,
- des services de la **Préfecture** ou de **L'ARS**.

## Territoires d'intervention des UMES de psychiatrie adulte du département du Haut-Rhin (68)

Pôles	Territoires concernés	Coordonnées & horaires
<b>Pôle 1 de psychiatrie générale des Hôpitaux Civils de Colmar</b>	Les cantons de Kaysersberg, Lapoutroie, Ste-Marie-aux-Mines, Ribeauvillé, les quartiers suivants de la ville de Colmar : Centre-sud, Ste-Marie, Europe.	<b>Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30</b> <b>Tél : 03 89 12 51 02</b>
<b>Pôle 2/3 de psychiatrie générale du Centre hospitalier de Rouffach</b>	Les cantons de Andolsheim, Neuf-Brisach, Ensisheim, Wintzenheim, Munster, Rouffach, Colmar-sud et les quartiers suivants de la ville de Colmar : St-Martin, St-Vincent-de-Paul, Mittelhardt, St-Léon, Centre-nord, St-Joseph, St-Antoine, Les Maraîchers.	<b>Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30</b> <b>Tél : 03 89 78 78 66</b>
<b>Pôle Lauch-Thur-Doller de psychiatrie générale du Centre hospitalier de Rouffach</b>	Les cantons de Guebwiller, Soultz, Wittenheim (moins la commune de Kingersheim) et de Cernay, Thann, St-Amarin et Masevaux.	<b>Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30</b> <b>Tél : 03 89 78 70 14</b>
<b>Pôle 6/7 de psychiatrie générale du Centre hospitalier de Mulhouse</b>	Les cantons de Huningue, Sierentz, les quartiers suivants de la ville de Mulhouse : Europe-Nouveau Bassin, Fridolin, Wolf-Wagner, Briand, Coteaux, Dornach, Haut-Poirier, partie du Rebberg et Mulhouse sud.	<b>Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30</b> <b>Tél : 06 20 83 55 66 (jusqu'à début avril 2014)</b> <b>Tél : 03 89 64 77 00 (à partir de début avril 2014)</b>
<b>Pôle 8/9 de psychiatrie générale du Centre hospitalier de Rouffach</b>	Les cantons de Habsheim, Illzach, Sausheim, Kingersheim et les quartiers suivants de la ville de Mulhouse : Drouot-Barbanègre, Nordfeld, Centre historique, une partie du Rebberg, Bourtzwiller, Bourtzwiller est, Brustlein, Cité, Daguerre, Doller, Fonderie, Franklin.	<b>Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30</b> <b>Tél : 03 89 78 78 35</b>
<b>Pôle 10 Centre médical Le Roggenberg</b>	Les cantons de Altkirch, Hirsingue, Dannemarie et Ferrette	<b>Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15</b> <b>Tél : 03 89 07 51 07</b>